



Décision n° CODEP-CLG-2025-011040 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 19 février 2025 portant désignation de l’officier central de sécurité et du délégué pour la défense et la sécurité au sein de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de la défense, notamment son article R.1332-5 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-13 ;

Vu la loi n°2017-55 du 20 janvier 2017 modifiée portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 4 novembre 2024 portant nomination du président de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu l’arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l’instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000087 du 2 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature du président de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, notamment son article 2 ;

Décide :

Article 1^{er}

À compter du 19 février 2025, Monsieur Christophe QUINTIN, inspecteur en chef, est désigné officier central de sécurité (OCS) et délégué pour la défense et la sécurité (DDS).

Article 2

À compter du 19 février 2025, Monsieur Thierry VINOT est désigné adjoint au délégué pour la défense et la sécurité.

Article 3

À compter du 19 février 2025, Monsieur Stéphane ROLLOT est désigné adjoint à l’officier central de sécurité.

Article 4

À compter du 19 février 2025, Monsieur Vincent MORI est désigné officier de sécurité pour la zone sud (Cadarache et sites associés).

Article 5

À compter du 19 février 2025, Madame Nathalie VAN DE SOMPELE est désignée officier de sécurité pour la zone nord (Fontenay-aux-Roses, Le Vésinet et sites associés).

Article 6

À compter du 19 février 2025, Monsieur François FONTAINE est désigné officier de sécurité pour la zone centrale (Montrouge et divisions territoriales).

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 19 février 2025.

Pour le président de l'Autorité de sûreté
nucléaire et de radioprotection,
et par délégation,
le directeur général,

Olivier GUPTA